

**COMMUNE
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton d'Ingwiller
✉ Mairie,
67340 BISCHHOLTZ
☎ 03.88.89.30.70
mairie.bischholtz@orange.fr

SEANCE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022 à 20h

Membres présents :

SPACH Thierry - WILLEM Henri - DECKER Evelyne
HEINTZ Françoise - KUHN-SCHNEPP Anita
LEONHART Audrey - MILLER Pascal - MILLER Yann
REINHARDT Michel - WEIL Sabine

Excusée : JACOB Valérie

Nombre de Conseillers
élus : 11
en fonction : 11
présents : 10

1. Désignation du secrétaire de séance

Pascal MILLER est désigné secrétaire de séance.

2. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 26/09/2022

Le PV de la réunion du 26 septembre 2022 est approuvé et signé à l'unanimité.

3. Bail professionnel : location d'un local sis 12, rue Principale

Henri Willem informe de la demande de location, émise par Mme Perrine Fintz, orthophoniste libérale, d'un local sis dans le bâtiment de la mairie 12, rue Principale et propose les conditions de location suivantes à faire figurer au bail :

Les conditions de location dudit local sont fixées comme suit :

- Autorisation donnée à l'adjoint au maire de signer le bail professionnel entre la commune et le locataire
- Début du bail : 1^{er} novembre 2022
- Montant du loyer mensuel : 450,- € payable en début de chaque mois
- Révision annuelle du loyer selon l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT)
- Charges mensuelles : 40,- € de provision mensuelle, révisable
- Dépôt de garantie : 450,- €

4. Autorisation de la vente de la parcelle 345/180 en section 01

M. le Maire

- rappelle la délibération du 29 novembre 2021 fixant les conditions de cession d'un bout de la parcelle 298 en section 01
- informe que le procès-verbal d'arpentage a été réalisé par le Géomètre Jung de Saverne et transmis au service du cadastre
- informe de l'inscription de la nouvelle parcelle section 1 n° 298/180 au livre foncier, selon certificat d'inscription datant du 28/9/2022

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité,

- d'autoriser la vente de la parcelle 345/180 de 0,68 are, issue de la division de la parcelle souche cadastrée section 01 n° 298/180, à M. Bryan LEPILLIER et Mme Laura DORN domiciliés 4a, rue Principale à 67110 GUMBRECHTSHOFFEN au prix de cession convenu à 1.000 € (mille euros)
- de notifier la présente délibération aux acquéreurs
- de confier la rédaction de l'acte à l'Office Notarial d'Ingwiller, 3, rue de la Grange aus Dimes
- de préciser que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables du dossier

5. Classement de l'extension de la rue Bernert dans la voirie communale **Sollicitation de l'avis de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre**

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant approbation de l'extension des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre par le transfert de la compétence facultative « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électrique » et son annexe relative aux statuts de la Communauté de Communes

Vu que les statuts de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre précisent, pour le groupe de compétences « Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire », que « les voies d'intérêt communautaires seront créées, aménagées, entretenues et gérées conformément au règlement de voirie adopté par le Conseil communautaire »,

Vu le règlement de voirie communautaire adopté par délibération n° 7 du Conseil communautaire du 13 décembre 2018 et plus particulièrement son Fascicule 1 – Chapitre 2 – Article 3 « Droits de la CCHLPP dans les procédures de classement/déclassement » en voie communale d'intérêt communautaire est soumis à délibération concordante de la CCHLPP et de la commune concernée »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre un avis favorable au classement de l'extension de la rue Bernert dans le domaine public communal selon plan et tableau de classement annexé à la présente délibération
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

6. Plan communal de distribution des comprimés d'iode stable en cas d'accident nucléaire

M. le Maire présente le plan iode qui a pour objectif l'organisation du dispositif de distribution des comprimés d'iode stable. Il a ensuite été discuté et complété par le conseil municipal. Il sera envoyé au Cabinet de la Préfète - service interministériel de défense et de protection civile.

7. Salle polyvalente

M. le Maire informe du contrôle des fondations de la salle polyvalente en complément de l'étude de structure qui a été réalisée. Il est confirmé que les fondations ne supportent pas une nouvelle structure avec ajout de masses additionnelles d'isolation thermique et phonique. Il y a lieu de redéfinir l'ensemble du projet et établir un nouveau plan des travaux à réaliser. Une réunion avec l'architecte est prévue le 18 novembre 2022.

8. Noël des aînés

La commission vie locale propose de ne pas organiser la fête de Noël des personnes âgées sous forme de repas à la salle, mais souhaite distribuer aux personnes de 65 ans et plus une attention accompagnée du bricolage réalisé par la commission.

9. Divers

Le maire informe que lors du conseil communautaire du 29/10/22 le sujet « éclairage nocturne » a été abordé. Les communes souhaitant une mise à niveau rapide des armoires d'éclairage public devait se faire dans la foulée. Bischholtz, par ordre alphabétique, est la première sur la liste pour être équipée d'éléments pour permettre de gérer l'extinction nocturne. Un flyer a donc été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants pour les en informer.

Le bulletin communal 2022 est en cours de rédaction à la mairie. Un appel est lancé à celles et ceux qui souhaitent transmettre une publication.